



Ville de Castelnaudary

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
HOTEL DE VILLE - BP N°1100
11491 CASTELNAUDARY

L'an deux mille vingt-six,

Nombre de membres : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Le Mercredi 29 Avril 2026 à 11h00,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délibération N°2026-22

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe GREFFIER,

MATIERE : INSTITUTIONS
ET VIE POLITIQUE

Date de convocation : le 23 Avril 2026,

SOUS-MATIERE :
DESIGNATION DE
REPRESENTANTS

PRESENTS : M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, M. Didier GANGLOFF, Mme Marie DE ALMEIDA, Mme Jacqueline RATABOUIL, M. Jean-Baptiste MOUTON, Mme Corinne PEYCHOU, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Mme Magdeleine FOUILLAT, Mme Jennifer KERIVY.

**OBJET : DESIGNATION
DES REPRESENTANTS
DES MEMBRES DU
CCAS POUR SIEGER AU
CONSEIL DE LA VIE
SOCIALE - RESIDENCE
AUTONOMIE PIERRE
ESTEVE**

EXCUSES : Mme Monique CARPENTIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marie DE ALMEIDA.

Monsieur le Président informe l'assemblée que :

Conformément au décret n°2004-287 du 27 mars 2004, pris en application de l'article L.311-6 du CASF institué par la loi de rénovation de l'action sociale et médico-sociale du 2 janvier 2002, il a été mis en place un Conseil de la Vie Sociale, instance de participation des usagers au sein de la Résidence Autonomie Pierre Estève.

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2005 approuvant la mise en place du Conseil de la Vie Sociale, Monsieur le Président demande au CCAS de désigner deux membres titulaires et deux membres suppléants du collège des représentants du Conseil d'Administration du CCAS qui siègeront au Conseil de la Vie Sociale de la résidence Pierre Estève.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
APRES AVOIR DELIBERE**

DESIGNE Mme Elisabeth ESCAFRE et Mme Marie DE ALMEIDA comme titulaires, et Mme Jennifer KERIVY et Mme Corinne PEYCHOU comme suppléantes, du collège des représentants du Conseil d'administration du CCAS qui siègeront au Conseil de la Vie Sociale de la Résidence Autonomie Pierre Estève.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Castelnaudary le 29 Avril 2026

Ampliation faite le :

30 AVR. 2026

Certifié exécutoire par réception
en Préfecture le :

30 AVR. 2026

Et par publication le :

05 MAI 2026

Par délégation,
Le Vice-Président du CCAS,



Didier GANGLOFF



Le Président,

Philippe GREFFIER